

AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que lors de la séance extraordinaire tenue le 17 janvier 2023, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 605-2023 concernant l'imposition des taxes générales sur la valeur foncière pour l'année 2023;
- Règlement numéro 606-2023 concernant les services municipaux d'aqueduc et d'égout;
- Règlement numéro 607-2023 établissant la tarification pour la gestion des matières résiduelles.

AVIS est aussi donné que lesdits règlements sont déposés au bureau de la greffière de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 18 janvier 2023.

Gemma Vibert,
Greffière